

Chapo

Les outils comme les FPH doivent permettre de contribuer à consolider la dynamique de co-construction et de participation des habitants des quartiers prioritaires, initiée par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale.

Dans cette circulaire :

- la nature des projets financés par le FPH
- la gouvernance du FPH

En annexe, modèle de charte de fonctionnement du Fonds de participation des habitants.